

ASSURANCE VIE

PRENEZ LE BON CAP
POUR VOTRE PATRIMOINE

SÉRÉNIPIERRE¹

LE JUSTE ÉQUILIBRE ENTRE
ASSURANCE VIE ET IMMOBILIER



SÉCURITÉ PIERRE EURO

2,80% NET* DE RENDEMENT
EN 2019

POUR LE FONDS EN EUROS SÉCURITÉ PIERRE EURO
DE SÉRÉNIPIERRE

**Les rendements passés
ne préjugent pas des rendements futurs.**

Chaque versement doit comporter **50 % minimum en unités de compte et 35 % maximum sur le fonds en euros Sécurité Pierre Euro. Les unités de compte ne garantissent pas le capital versé.** Conditions commerciales en vigueur au 1^{er} janvier 2020.

* Taux de revalorisation 2019 du fonds en euros Sécurité Pierre Euro du contrat d'assurance vie Primonial Sérénipierre, net de frais annuels de gestion hors frais liés au mandat d'arbitrage, hors prélèvements sociaux et fiscaux et hors frais éventuels au titre de la garantie optionnelle décès. **La garantie en capital porte sur le capital déduction faite de la fiscalité et des frais versés par l'adhérent.**

1. Primonial Sérénipierre est un contrat d'assurance vie de groupe de type multisupport commercialisé par Primonial et géré par Suravenir, entreprise régie par le Code des assurances.



PRIMONIAL

creative investments

BIEN COMPRENDRE VOTRE CONTRAT

La garantie en capital porte sur le capital déduction faite de la fiscalité et des frais versés par l'adhérent.

Les conditions d'accès aux fonds en euros :

Sécurité Pierre Euro : la part investie sur ce fonds doit être de 35 % maximum avec une part en unités de compte de 50 % minimum.

Sécurité Flex Euro et Actif Général Suravenir : accessibles avec un minimum de 30 % d'unités de compte.

Les unités de compte présentent un risque de perte en capital et ne garantissent pas le capital versé.

Les rendements passés sont présentés à titre informatif et ne présentent pas des rendements futurs.

DES FONDS EN EUROS INNOVANTS ET EXCLUSIFS, UNE OFFRE UNIQUE

Le contrat d'assurance vie Sérénipierre offre le choix entre trois fonds en euros **Sécurité Pierre Euro**, **Sécurité Flex Euro** et l'**Actif Général Suravenir**. Le capital investi est garanti¹, disponible² en cas de besoin et l'effet cliquet sécurise les intérêts acquis.



SÉCURITÉ PIERRE EURO est un fonds en euros à capital garanti¹ « nouvelle génération », **investi majoritairement en actifs immobiliers de qualité. Il a pour objectif de capter les perspectives de performance des marchés immobiliers.** Depuis sa création, il offre chaque année, un rendement parmi les plus élevés du marché.



SÉCURITÉ FLEX EURO est un fonds en euros à capital garanti¹ qui vise à dynamiser son potentiel de rendement, grâce à deux poches de gestion :

- **une poche dynamique flexible** (20 % de l'allocation), investie dans l'OPCVM PrimoElite³, qui cherche à capter les performances des marchés,
- **une poche défensive** assurant la garantie du capital (80 % de l'allocation).



L'ACTIF GÉNÉRAL SURAVENIR est un fonds en euros à capital garanti¹, dont l'allocation, majoritairement obligataire, privilégie la stabilité et la récurrence de rendement.

1. Net de frais et de fiscalité.

2. Sauf acceptation bénéficiaire ou nantissement.

3. Le fonds PrimoElite est géré par La Financière de l'Échiquier - Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le n°GP91004.

RENDEMENTS DES FONDS EN EUROS

	SÉCURITÉ PIERRE EURO	SÉCURITÉ FLEX EURO	ACTIF GÉNÉRAL SURAVENIR
2019	2,80 % net*	1,65 % net*	1,40 % net*
2018	3,20 % net*	0 % net*	1,75 % net*
2017	3,40 % net*	2,40 % net*	1,75 % net*

Les rendements passés ne préjugent pas des rendements futurs.

* Taux de revalorisation des fonds en euros Sécurité Pierre Euro, Sécurité Flex Euro et Actif Général Suravenir du contrat d'assurance vie Sérénipierre, net de frais annuels de gestion, hors prélèvements sociaux et fiscaux, hors frais éventuels au titre des garanties complémentaires optionnelles en cas de décès ou de décès accidentel et hors frais liés au mandat d'arbitrage.

UNE GAMME SUR MESURE D'UNITÉS DE COMPTE, EN ARCHITECTURE OUVERTE

En fonction de votre profil d'investisseur et de votre sensibilité au risque, **Sérénipierre** vous offre la possibilité d'adapter votre contrat à votre situation personnelle grâce à une large gamme d'unités de compte sélectionnées avec rigueur parmi tous les supports du marché :

- ▶ **11 unités de compte immobilières**, dont 7 gérées par Primonial REIM, visant à capter la rentabilité éventuelle des marchés immobiliers,
- ▶ **une gamme de plus de 270 supports actions, obligations et diversifiés**, choisis auprès des gestionnaires reconnus dans leur domaine, pour dynamiser votre investissement,
- ▶ **des produits structurés⁴**, supports financiers opportunistes à protection partielle ou totale du capital au terme.

LES AVANTAGES DU CONTRAT D'ASSURANCE VIE SÉRÉNIPIERRE

- ▶ Une constitution progressive de patrimoine pour mener à bien vos projets et assurer votre avenir.
- ▶ Des outils pour vous aider à gérer votre contrat en gestion libre :
 - › rachats partiels programmés,
 - › arbitrages programmés : investissement progressif, rééquilibrage automatique, sécurisation des plus-values, dynamisation des plus-values, stop-loss relatif.
- ▶ Des garanties de prévoyance pour protéger vos proches.
- ▶ Le cadre fiscal privilégié de l'assurance vie pendant la vie du contrat et au moment de la transmission.
- ▶ 2 modes de gestion cumulables :
 - › la gestion libre,
 - › le mandat d'arbitrage : géré par La Financière de L'Échiquier, accessible à partir de 5 000 €, 2 profils de gestion disponibles, composés à 100 % en unités de compte.

4. Titres de créance présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance, alternatifs à un placement dynamique risqué de type actions.

PRIMONIAL, Société par Actions Simplifiée au capital de 173 680 €. 484 304 696 RCS Paris. Société de conseil en gestion de patrimoine. NAF 6622Z. Conseiller en Investissements Financiers adhérent à l'ANACOFI-CIF sous le N° E001759, Association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers, Intermédiaire en Assurance inscrit en qualité de courtier et Mandataire Non Exclusif en Opérations de Banque et en Service de Paiement inscrit à l'ORIAS sous le N° 07 023 148. Carte professionnelle « Transaction sur Immeubles et fonds de commerces avec détention de fonds » N° CPI 7501 2016 000 013 748 délivrée par la CCI de Paris Ile-de-France conférant le statut d'Agent immobilier, garantie par Zurich Insurance PLC, 112 avenue de Wagram 75017 Paris. Responsabilité Civile Professionnelle et Garantie Financière N° 7400021119.

SIÈGE SOCIAL : 6-8 rue du Général Foy 75008 Paris. Tél.: 01 44 21 70 00 Fax : 01 44 21 71 23.
 www.primonial.com

SURAVENIR, SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital entièrement libéré de 1 045 000 000 €. RCS Brest 330 033 127. Société mixte régie par le Code des Assurances soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) 4 place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris Cedex 09.

SIÈGE SOCIAL : 232 rue Général Paulet - BP 103 - 29802 Brest Cedex 09.

CHIFFRES CLÉS AU 31/12/2019


PRIMONIAL

SURAVENIR
 UNE FILIALE DU Crédit Mutuel ARKEA

**45,13 MDS € D'ACTIFS GÉRÉS
 OU CONSEILLÉS**

11,39 MDS € DE COLLECTE EN 2019

**1 640 PARTENAIRES INSTITUTIONNELS
 GRANDS COMPTES ET INDÉPENDANTS**

1 024 COLLABORATEURS*

**PLUS DE 45 MDS € D'ACTIFS
 GÉRÉS EN ASSURANCE VIE**

**PLUS DE 4,8 MDS € DE COLLECTE
 BRUTE EN 2019**

305 COLLABORATEURS

Primonial Sérénipierre est un contrat d'assurance vie de groupe de type multisupport commercialisé par Primonial et géré par Suravenir. La valeur des supports libellés en unités de compte est susceptible de fluctuer à la hausse ou à la baisse en fonction de l'évolution des marchés. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Il est rappelé que toute personne intéressée par l'adhésion d'un contrat d'assurance doit disposer des connaissances et de l'expérience nécessaires pour évaluer les caractéristiques et risques liés à cet investissement. À cet effet, l'investisseur doit se rapprocher de son intermédiaire en assurance habituel pour vérifier son niveau de connaissance et d'expérience ainsi que l'adéquation de cet investissement à ses exigences et ses besoins, à sa situation financière ainsi qu'à ses objectifs d'adhésion.

Prélèvements sociaux en vigueur au 01/01/2020 : 17,20 %. Sur la partie fonds euros, les prélèvements sociaux sont prélevés lors de l'inscription en compte des produits : intérêts, revalorisation annuelle, désinvestissement total du fonds en euros par arbitrage ou rachat, ou dénouement du contrat (rachat total, rente, décès). Les opérations de souscription, rachat et arbitrage des unités de compte ne peuvent être effectuées que sur la base du dernier Document d'Informations Clés pour l'Investisseur (DICI) ou de la dernière note détaillée ou, le cas échéant, de la dernière annexe complémentaire de présentation ou les Informations Spécifiques du support concerné remis préalablement à tout investissement et

disponible gratuitement sur simple demande auprès de Primonial.

Toutes prévisions ou opinions exprimées nous sont propres à la date d'édition de ce document et sont susceptibles d'évoluer. Les informations contenues dans ce document ont été puisées à des sources considérées comme fiables. Primonial ne peut cependant en garantir l'exactitude.

En application de l'article L520-1-II-6-1° du Code des assurances, Primonial vous informe :

- ne pas être soumis à une obligation contractuelle d'exclusivité avec une ou plusieurs entreprises d'assurance,
- travailler actuellement principalement avec les entreprises d'assurance suivantes : Spirica, Cardiff Assurance Vie, Generali Vie, La Mondiale Partenaire, April Assurance, Axa Life Insurance, Apicil, Oradéa Vie, Suravenir. La liste actualisée pourra être fournie sur demande écrite à Primonial.

N° d'immatriculation auprès de l'ORIAS : 07 023 148, consultable sur le site du Registre des Intermédiaires d'Assurances : www.orias.fr.

Coordonnées du Service Réclamations : Primonial, Département litiges et contentieux, 6-8, rue du Général Foy - CS 90 130 - 75380 Paris Cedex 08. Coordonnées de l'ACPR : 4 place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris Cedex 09.

Document non contractuel, à caractère publicitaire (article L.132-27 du Code des assurances).

JANVIER 2020

****Sérénipierre a obtenu le Prix de la performance 2019, catégorie fonds en euros sur 5 ans, décerné par Investissement Conseils. Consultez la présentation du concours, le palmarès complet et les modalités d'octroi des labels sur la page : pyramidesgestionpatrimoine.fr/2019/resultats-2019**